

**Intervention de M. Didier LAUGA  
Préfet du Gard**

**à l'occasion de l'audience solennelle publique  
de l'Académie de Nîmes**

**Dimanche 2 février 2020 à 16 h 30**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames et Messieurs les Présidents honoraires,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'académie,  
Mesdames, Messieurs,

Pour la cinquième année consécutive, j'ai l'honneur de participer à la séance solennelle publique qui inaugure l'année académique à venir.

Je tiens à saluer les nombreuses personnalités présentes. Je souhaite remercier et féliciter votre présidente sortante, Madame Simone MAZAURIC, agrégée de philosophie et professeur émérite des universités, pour l'action qu'elle a conduite en 2019 avec le secrétaire perpétuel Alain AVENTURIER. Toutes mes félicitations et mes vœux de pleine réussite au président Michel BELIN, magistrat honoraire, qui lui succède pour 2020.

Je connais également Michel BELIN pour son implication dans l'association d'aide aux victimes [*Association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations, AGAVIP-Médiations*] et son soutien, via cette association, aux intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. Comment ne pas dire également qu'avant le ministère de la

Justice, il a été partie intégrante du ministère de l'Intérieur et des préfectures ?

\* \* \*

Mesdames et Messieurs, vous le savez déjà mais ma venue ici n'est pas due au hasard mais à l'Histoire. Celle de l'Académie de Nîmes et des préfets du Gard sont intimement liées.

L'Histoire qui a conduit le Préfet DUBOIS à faire renaître l'Académie en 1801, après sa dissolution en 1793. Et, ainsi que vous le savez tous, c'est en reconnaissance de son engagement que chaque préfet du Gard a le privilège d'être le président d'honneur de votre institution.

Mesdames et Messieurs, face aux membres de ce temple de science et d'histoire qu'est cette Académie, j'ai fait le choix – comme Mme [*le membre résident*] Francine CABANE l'an passé quand elle a évoqué, dans l'une des communications de l'Académie, le futur Palais des Congrès – **j'ai fait le choix de vous parler de l'avenir, et de ce qu'il y a d'innovant et de durable dans ce que nous, et les générations futures, allons construire.**

Je vous propose donc aujourd'hui de nous projeter dans le futur. Que sera le Gard dans quelques décennies, à quoi ferons-nous face alors ? Quels seront les défis et enjeux propres à notre département ?

Je ne peux certainement pas tous les évoquer ici ni même avoir la prétention de tous les connaître, car il en est que nous ignorons tous encore, ce qui conduit à être humble et modeste : nouvelles menaces, conséquences du réchauffement climatique contexte international... Autant de données inconnues qui devront être gérées. Autant d'enjeux et de défis qu'il faudra prendre en compte et anticiper.

Je voudrais insister sur deux grandes catégories d'enjeux qui auront un impact durable sur le cadre de vie des Gardois et auxquels il faudra apporter des réponses innovantes : **les enjeux socioéconomiques et démographiques** du Gard, d'une part ; **les enjeux d'aménagement du paysage et du territoire dans le respect de l'environnement et du climat**, d'autre part.

**Le cœur des enjeux sociologiques auxquels nous serons confrontés n'est une surprise pour personne : la population vieillit.** Dans le Gard comme ailleurs, mais dans le Gard plus vite qu'ailleurs.

L'indice de vieillissement du département est en effet nettement supérieur à celui constaté à l'échelle nationale [= 86,4 personnes de 65 ans et + pour 100 personnes de moins de 20 ans ; contre 74,5 en France. Chiffres du schéma de l'autonomie des personnes 2020-2030 du Gard.]. Cela est dû tant au vieillissement des personnes déjà présentes qu'à l'attractivité de notre département pour les personnes âgées.

Il nous faudra donc être particulièrement attentifs à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et de son corollaire : la dépendance. Attentifs à la place qui leur revient – et doit leur revenir – dans l'exécution des politiques publiques.

Ce vieillissement de la population ouvre plusieurs perspectives. Nous devons notamment construire davantage d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour passer de 80 à 100 établissements dans les prochaines décennies. Et il s'agira, à compter de 2021, de concevoir tous ces nouveaux établissements en bâtiments basse émission pour concilier les considérations environnementales aux réponses à ce défi démographique.

**J'ai aussi mentionné des enjeux en lien avec notre manière d'aménager, d'habiter le territoire. En lien avec la transition écologique et les changements climatiques.** Car nous devons habiter différemment ce territoire à l'avenir. En particulier si nous souhaitons nous engager dans une transition écologique ambitieuse et réussie. En particulier si nous voulons un cadre de vie innovant et durable, résilient face aux changements climatiques.

Est-il nécessaire que je défende au sein de cette assemblée la nécessité de mener des politiques de développement durable ? Ou celle de changer notre paradigme de consommation et de croissance pour continuer à bénéficier et employer nos ressources tout en sauvegardant celles des générations futures ? Ces affirmations ne se veulent pas dogmatiques mais réalistes.

On mesure déjà les stigmates des dernières sécheresses dans le Gard. Nos arbres dépérissent, les essences arboricoles et nos espèces végétales ne sont parfois plus adaptées à l'évolution de notre climat. Les incendies de l'année 2019 ont ravagé 1 200 hectares de forêts... contre 9 hectares en 2018. Les parcelles agricoles sont bien évidemment elles aussi impactées. Les premiers touchés sont nos agriculteurs et la biodiversité gardoise.

Mais nos paysages forestiers, nos garrigues, nos parcelles agricoles et la richesse de notre biodiversité ne sont pas les seuls affectés.

Ce qu'il y a, Mesdames et Messieurs, en filigrane de cette évolution du climat, c'est l'importance croissante de la ressource en eau et de sa gestion. Ce sont aussi les changements, futurs ou déjà engagés, de nos paysages littoraux et, d'une manière plus générale, de nos milieux aquatiques.

Dans quelques années, le trait de côte des 25 kilomètres du littoral gardois ne sera plus le même qu'aujourd'hui. Nous devons anticiper le recul du trait de côte en recomposant nos territoires littoraux. C'est là l'une des questions à laquelle j'apporterai un début de réponse aujourd'hui : comment allons-nous anticiper ce changement et répondre à ce défi ?

L'eau et son accès seront l'or bleu du XXI<sup>ème</sup> siècle. Déjà PAGNOL montrait combien cette question était prégnante en Provence ; elle le sera encore davantage à l'avenir. Nous aurons à faire face à la fois à des périodes de sécheresse plus fortes et prolongées et à des précipitations intenses. 2019 est le début de ce que l'on connaîtra d'ici quelques années. Permettez-moi de relever une simple donnée : alors que, par le passé, une année ne comptait en moyenne que sept jours dont la température s'élevait à 35°C ou plus, on dénombre 30 jours semblables en 2019. Le pic de chaleur que nous avons atteint le 28 juin dernier, 45,9°C, n'avait pas de précédent.

Au-delà de la gestion de l'eau, il nous faudra adapter la gestion de nos autres ressources et de nos déchets. La gestion de notre cadre et de nos moyens de vie, en substance. J'évoquerai tout cela également.

Dans quelques années, nous ferons face à des enjeux de performance énergétique de nos infrastructures. Comment pouvons-nous encourager la multiplication des travaux communaux et intercommunaux tout en permettant une élévation sensible de la performance énergétique du bâti ?

C'est là un autre défi que j'aborderai. Un défi face auquel nous ne sommes pas désarmés.

Enfin, à quoi ressembleront les mobilités dans le Gard ? Quel sera le maillage territorial du département en matière de transports ?

Ces questions doivent être posées puisque, dans quelques années, ne circuleront peut-être plus que des véhicules à propulsion électrique, hybrides [*thermique et électrique*] ou à hydrogène.

Et puisque nous parlons de mobilités, quelles énergies utiliserons-nous à l'avenir ?

**Face à ces enjeux, voici quelques-uns des leviers et des solutions dont nous disposerons pour construire quelque chose d'innovant, pour mettre en place quelque chose de durable.**

**J'ai évoqué le défi de la sécheresse et des changements climatiques ainsi que leur impact sur nos agriculteurs.**

Face à ce défi, acteurs publics comme privés travaillent par exemple à l'élaboration de nouveaux plants résistants à la maladie et à certains climats. Je pense notamment à la branche de l'entreprise japonaise Sakata, l'une des plus importantes en matière de semences potagères, implantée à Uchaud depuis 1996. Elle emploie près de 150 personnes. Les plants qui y sont croisés pour aboutir à une pluralité de semences résistantes le sont de manière naturelle, sans l'usage d'OGM (organisme génétiquement modifié). C'est ce type d'actions intelligentes et porteuses de solutions durables que nous devons encourager pour nos agriculteurs, nos paysages et notre environnement.

**J'ai évoqué la question du littoral.**

Le trait de côte évolue. Nous aurons à repenser l'aménagement de notre littoral par le biais d'aménagements résistants, résilients ou adaptés et adaptables. Il s'agira parfois de bitumer moins pour construire mieux ou de revégétaliser certains espaces.

Et, ce, avec des acteurs publics comme privés. Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conservatoire du littoral, pour n'en citer que quelques-uns, y travaillent déjà, notamment sur des zones telles que le site naturel protégé de l'Espiguette au Grau-du-Roi.

Notre littoral n'est pas le seul concerné par les phénomènes et changements climatiques. Dans le Gard, environ 260 000 habitants vivent en zone inondable, soit 35% de la population. Et le tourisme du département sera, lui aussi, directement affecté.

L'arsenal administratif et juridique devra donc lui aussi s'adapter. Nous disposons déjà en tout cas d'outils de planification sur lesquels se baser : les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui sont un outil de planification formidable pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans le Gard, ils s'articulent autour des espaces aquatiques majeurs que vous connaissez : Cèze, Gardons, Camargue gardoise, Vidourle, Vistre... L'importance de ces espaces et de leur gestion ira croissant, il s'agira donc d'évaluer l'efficacité des moyens administratifs dont nous disposons déjà voire d'en développer de nouveaux.

### **J'ai évoqué la gestion de la ressource en eau, or bleu de notre siècle.**

Pour cette question aussi, il s'agira de mettre autour de la table partenaires institutionnels publics et privés. Je pense notamment aux collectivités territoriales dont le Conseil départemental, à l'Agence de l'eau, au groupe BRL ou encore à la Chambre d'agriculture qui, tous, pourraient prendre part aux futurs dispositifs en matière de gestion de l'eau. Des dispositifs tels qu'un schéma départemental de l'eau brute.

### **J'ai aussi évoqué la question de la gestion de nos autres ressources et des déchets.**

Concernant la gestion des déchets, laissez-moi, Mesdames et Messieurs, rappeler l'enjeu en la matière. Il est simple : continuer à réduire le volume de nos déchets. Selon la Banque mondiale, d'ici 2050, le volume de déchets à travers le monde va augmenter de 70 %. En France, on observe une tendance inverse et positive puisque le volume des déchets produits par habitant a tendance à se réduire depuis les années 2000, grâce à la prévention, à la réutilisation, au réemploi, à la réparation et à la réduction du gaspillage alimentaire. Il s'agit de poursuivre dans cette voie.

Nous pourrions notamment nous attacher à un chantier : celui de la préfiguration d'une agence départementale de traitement des déchets pour faciliter la mise en œuvre de la future loi portant sur l'économie circulaire. Il faudra encourager d'autres manières de consommer et de produire.

### **J'ai aussi évoqué la question de la performance énergétique.**

Dans le Gard, environ 250 opérations de construction publiques réparties sur 351 communes sont réalisées en moyenne chaque année. Comment intégrer le défi de la performance énergétique à cette réalité ?

Nous n'avons pas besoin d'aller chercher à l'autre bout de la France des initiatives innovantes capables d'inspirer les solutions futures : voyez, par exemple, l'appel à projets « Bâtiments NoWatt » initiée par le Conseil régional d'Occitanie. Il permettra d'encourager la construction de bâti à l'empreinte énergétique minimale.

Nous pourrions aussi développer des dispositifs financiers capables d'inciter maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à élever le standard de la performance énergétique des infrastructures. Nous pourrions définir un standard commun entre l'État et le Conseil départemental ainsi qu'un levier financier collectif qui nous permettrait de répondre à cet enjeu. Les solutions sont nombreuses et beaucoup s'attellent à leur élaboration ; l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour ne citer qu'elle, y contribue fortement, ainsi qu'elle le fait déjà dans le cadre de la démarche « Bâtiments NoWatt ».

**J'ai évoqué la question des mobilités.** Concernant les mobilités, deux évidences s'imposent.

La première, c'est qu'il nous faudra renforcer le maillage territorial des transports et développer l'intermodalité.

Nous pouvons envisager dix pôles d'échanges multimodaux dans le Gard à l'avenir. Construits et renforcés par un dialogue transparent et permanent, dans le cadre envisagé par la nouvelle loi d'orientation des mobilités (LOM) [votée le 24 décembre 2019].

Pour atteindre cet objectif, l'État et la Région se sont engagés dans le cadre d'un contrat de plan à soutenir et financer des opérations telles que le contournement ouest de Nîmes, la déviation de Laudun-l'Ardoise ou encore l'échangeur de Roquemaure. L'action publique œuvre là aussi activement à améliorer le présent et à anticiper l'avenir.

La deuxième évidence en matière de mobilités, c'est qu'il faudra en développer de nouvelles et parfois à partir de nouvelles énergies.

Nous encouragerons autant que possible les projets promouvant ces nouvelles mobilités et ces nouvelles énergies. Comme celui que Hynamics, filiale du groupe EDF spécialisée dans l'hydrogène bas carbone, pilote sur le territoire du Grau-du-Roi. Une unité de production d'hydrogène sera

prochainement implantée dans le port de plaisance de cette commune qui se trouve être le plus important d'Europe.

Vous savez que d'autres équipements nécessiteront le soutien des pouvoirs publics et acteurs privés pour être mis en place et développés, à l'instar des bornes de recharges électriques. D'autres pistes telles que la biomasse seront explorées.

**Les solutions locales que nous mettrons en place à l'avenir seront soutenues par d'autres leviers opérant à échelle régionale ou nationale.**

Certains de ces leviers existent déjà.

À un niveau national, plusieurs textes tendent, depuis 2000, à réaliser l'objectif « zéro artificialisation » [= *loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)*, *les lois portant engagement national pour l'environnement (2010)*, *la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) (2014)* ou encore *le Plan biodiversité du Gouvernement (2018)*]. C'est-à-dire à faire en sorte de réduire la consommation foncière pour préserver nos espaces naturels et nos parcelles agricoles.

En matière d'énergie, une loi du 18 août 2015 [= *la loi de transition énergétique pour la croissance verte*] permettra l'élévation de la performance thermique de nos nouvelles infrastructures pour qu'elles soient, toutes, à basse consommation à l'avenir. Cette loi permettra aussi de réduire le volume des déchets ménagers.

L'élargissement des compétences des collectivités territoriales sera poursuivi dans d'autres domaines afin de les impliquer toujours davantage dans la construction de solutions futures.

C'est l'objet du projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration, dite « loi 3D ». Son élaboration nous amènera à recueillir prochainement les contributions des élus locaux et acteurs socioéconomiques du département.

Ce mouvement de concertation locale et, *in fine*, ce projet de loi permettront de clarifier, d'adapter la répartition et l'exercice des compétences des collectivités pour que le service public soit rendu au plus près des citoyens. Pour qu'il soit adapté, aussi, aux besoins et aux enjeux du territoire. Pour qu'il réponde mieux à tous les enjeux que je viens d'évoquer.



**À un échelon régional**, je pense principalement à un outil : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Occitanie, prévu par une loi du 7 août 2015 [*la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)*].

Ce schéma a pour objectif d'induire, lui aussi, des changements innovants et durables dans nos manières d'habiter nos territoires. Il accompagnera certaines des évolutions inévitables de notre cadre de vie et donc de nos politiques publiques : notamment les efforts en faveur d'une réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des terres, deux phénomènes dont la dynamique actuelle nuit particulièrement à nos parcelles agricoles, à nos sites naturels et à la biodiversité gardoise.

Toutes ces solutions et ces leviers, nous pourrions les mettre en œuvre à l'avenir dans le cadre d'une nouvelle gouvernance. Pourquoi pas au moyen d'une conférence annuelle associant le Conseil départemental, les préfetures de région et de département et les acteurs économiques et sociaux de notre territoire ?

\* \* \*

Voici, Mesdames et Messieurs, les défis et les enjeux auxquels nous ferons face. Les leviers dont nous disposerons pour aménager nos vies et notre territoire intelligemment. Et les solutions que nous pourrions construire, avec tous les acteurs locaux, publics comme privés, à tous les niveaux.

Je conclurai sur les mots de Marguerite YOURCENAR qui, dans les *Mémoires d'Hadrien* (1951), écrivait : « *Construire, c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais* ».

**Soyons tous collaborateurs de notre territoire, de notre département du Gard, pour le modifier et y vivre de manière innovante et durable.**

Je vous remercie.